Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20240926-D161_2024-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 26 septembre 2024

L'an 2024 et le 26 septembre à 17h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 19 septembre 2024.

Date de la convocation : 19 septembre 2024
Date d'affichage : 19 septembre 2024
Délibération N° 26-09-2024 / N°161
Etaient présents les membres en exercice : 66

Messieurs Pascal Coin, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, , Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Freddy Balavoine, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames, Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 9
Membres ayant donné procuration : 17
Membres votants : 92

Absents : Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Patrick Dekeyser, Guy Vasseur, Luc Delaporte, Pierre Barrois, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Pierre Guillemant, Roland Descamps, Eric Caron, Henri Cuvillier, Louis Lambert.

Absents suppléés : Marie-Angèle Lefetz suppléée par Bertrand Jennequin, Béatrice Dausse suppléée par André Horon, Christian Boucly suppléé par Jean-Pierre Lalart, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez, Ludovic Degouve suppléé par Dominique Delbée, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Murielle Roussel suppléée par Régis Taffin, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne.

Absents excusés : Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Lionel Cayet, Eric Poulain, Gérard Nicolle, Frédéric Plaquet, Etienne Duchateau.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20240926-D161_2024-DE

Absents ayant donné procuration : Jean-Marie Dufay ayant donné procuration à Harold Tétu, Pascal Mestan ayant donné procuration à Sabine Surelle, Florence Dambrevilleayant donné procuration à Alexandre Hulot, Patrick Nepveu ayant donné procuration à Serge Leu, Hugues Legoux ayant donné procuration à Yves Lieppe, Jean Bridel ayant donné procuration à Michel Seroux, Olivier Gallet ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Stéphane Gomès ayant donné procuration à Julien Bellengier, Anne-Sophie Larivière ayant donné procuration Damien Bricout, Magalie Jonard ayant donné procuration à Arnaud Douchet, Edouard Hautecoeur ayant donné procuration à Sylviane Evain, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, David Duchateau ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Xavier Normand ayant donné procuration à Nicolas Capron, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas.

Secrétaire de séance : Philippe Lefebvre

Titre de la délibération : Adoption du rapport annuel de la SPL

Madame la Vice-Présidente rappelle que la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois est actionnaire de la SPL Office de Tourisme, des Loisirs et des Congrès Arras Pays d'Artois, aux côtés de la ville d'Arras, de la Communauté Urbaine d'Arras, des Communautés de Communes du Sud-Artois, d'Osartis-Marquion, de la Ville de Saint-Laurent-Blangy et de la Communauté de Communes du Ternois.
Madame la Vice-Présidente donne lecture du rapport suivant :

Arras Pays d'Artois Tourisme a enregistré en 2023 une belle fréquentation touristique et une progression significative de ses ventes.
Le bilan financier est négatif avec un déficit de 172 834 € lié à la création du Championnat du Monde de la Frite ainsi qu'au déficit d'exploitation de Riverside Park et de la montée au Beffroi.

La 1ere édition du Championnat du Monde de la Frite a eu lieu le 07 octobre 2023 sur la Grand'Place d'Arras et a réuni 50 000 personnes. Elle a connu un grand retentissement, participe à l'attractivité du territoire et met à l'honneur la filière de la pomme de terre. Les retombées média sont valorisées à hauteur de 3 840 234 €.

L'année 2023 a marqué la première année d'exploitation du Bureau d'Information Touristique de Saint-Pol-sur-Ternoise et du Donjon de Bours, qui a connu un doublement de son chiffre d'affaires depuis. Ouverture d'un point snack au Donjon de Bours.

La SPL a développé des activités de loisirs à Riverside Park avec notamment l'achat de barques électriques à utiliser en autonomie et la création d'un point snack.
En 2023, la SPL a co-produit un documentaire sur la vie des Tunneliers Néo-Zélandais qui est passé à la télévision et qui peut être visionné actuellement à la Carrière Wellington.

30 villages sont désormais labélisés *Village Patrimoine* ®, dont 4 sur la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois à savoir Hermaville, Savy-Berlette, Pas-en-Artois et Habarcq.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20240926-D161_2024-DE

Le taux d'occupation de l'aire de camping-car *Arras Vallée de la Scarpe* est de 83% en 2023.

Les relations entre la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois et la SPL en 2023 ont été encadrées par une convention portant versement d'une compensation pour obligations de service public pour la gestion de l'Office de tourisme, l'attractivité et le développement touristique du territoire, et par une lettre de commande portant sur la commercialisation de prestations de services touristiques.
Conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux SPL, « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte ».

Ainsi, il revient à chaque collectivité actionnaire de la SPL Office de Tourisme, des Loisirs et des Congrès Arras Pays d'Artois de veiller, par l'intermédiaire de leurs représentants, à ce que les activités de la SPL soient conformes aux objectifs qui lui ont été assignés, afin de garder la maîtrise de leur outil.

L'assemblée délibérante, après discussion, se prononce par un vote sur le rapport écrit par les représentants de la collectivité.
Les représentants de Communauté de communes des Campagnes de l'Artois au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SPL ont approuvé les rapports sur la gestion de la société, sur sa situation financière et sur les comptes années au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui leur ont été présentés par l'expert-comptable et par le commissaire aux comptes de la SPL. Un rapport synthétisant le travail des administrateurs en 2023 est annexé à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1531-1, L.1521-1, L.1524-1 et suivants, et L.5211-1 ;

Vu l'article 37 des statuts de la SPL Office de Tourisme, des Loisirs et des Congrès Arras Pays d'Artois ;

Compte tenu de ce qui précède et suite à l'avis favorable du Bureau en date du 18 septembre 2024 le conseil communautaire décide à l'unanimité d' approuver le rapport annuel des administrateurs sur l'exercice 2023, tel qu'annexé à la présente délibération.

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 04/10/2024 et publication ou notification du 04/10/2024